

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015

Sur convocation en date du huit avril deux mil quinze, le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze avril deux-mil quinze à dix-neuf heures trente-six, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Treize conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nathalie MILLE, Mr Thierry REYNAUD, Mme Florence ROLLETT-RACLOT, Mme Claudia ROUSSEL, Mr Pascal SCIANCALEPORE, Mr Romain SURCIN,

Mr Frédéric HANOUILLE, absent excusé ayant donné pouvoir à Mr Romain SURCIN, Mr Pierre LAUNAY, absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nadine MAUTE, absente non excusée.

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Les observations faites par Mme Evelyne LEFEBVRE sur le compte-rendu du Conseil municipal du dix-neuf mars deux-mil quinze ont été apportées au compte-rendu et celui-ci a été modifié sur le site internet de la commune.

Mr Thierry REYNAUD reproche la retranscription incorrecte de ses propos tenus lors de la précédente séance et demande l'accès à l'enregistrement fait. Il lui est rappelé que les conseils sont enregistrés afin qu'une retranscription complète des propos de chacun soit faite, mais que la copie n'est pas conservée après diffusion du compte-rendu. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente.

### I. Compte de Gestion et Compte Administratif 2014 de la Commune.

2015-028

#### Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Commune dressé par Monsieur Christian FAYOL, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de Gestion du Receveur Municipal n'appelle aucune observation ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-029

**Compte Administratif 2014 de la Commune.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		549.143.91	33.813.47		33.813.47	549.143.91
Opérations de l'exercice	1.199.972.86	1.469.670.16	954.685.46	511.103.11	2.154.658.32	1.980.773.27
<b>TOTAUX</b>	<b>1.199.972.86</b>	<b>2.018.814.07</b>	<b>988.498.93</b>	<b>511.103.11</b>	<b>2.188.471.79</b>	<b>2.529.917.18</b>
Résultats définitifs		818.841.21	477.395.82			341.445.39

2° Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif et le compte de Gestion qui concordent en tous points font apparaître pour le résultat de clôture de l'exercice 2014, un excédent de 818.841.21 Euros de fonctionnement et un déficit de 477.395.82 Euros en Investissement. Discuté hors de la présence de Monsieur le Maire le **Compte Administratif mis aux voix par Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint, est adopté avec 11 voix pour et 4 abstentions.**

2015-030

**2. Affectation des résultats.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement 818.841.21 Euros
- un déficit d'Investissement de 477.395.82 Euros

**Décide à l'unanimité des présents et représentés**

- le maintien du reliquat Section Exploitation (ligne 002) 180.497.39 Euros

- l'affectation au compte 1068 de la section d'investissement de 638.343.82 euros pour couvrir le déficit d'investissement et financer les restes à réaliser.

- maintien en section d'investissement (001) de 477.395.82 Euros.

2015-032

### 3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour deux-mil quinze.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir pour l'année 2015 le taux des trois taxes à savoir :

- Taxe d'habitation                      13.80 %
- Taxe foncière bâti                      22.00 %
- Taxe foncière non-bâti                30.34 %

2015-031

### 4. Budget Primitif 2015 de la Commune.

Le budget Primitif 2015 de la Commune est alors mis aux voix. Il est adopté avec 11 voix pour et 5 voix contre :

au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement

au niveau du Chapitre sans opération pour la section d'Investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.636.658 Euros

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2.833.240 Euros.

La Commission des Finances présente la proposition de budgets de fonctionnement et d'investissement élaboré le 7 Avril 2015.

2015-033

### Indemnité de Fonction du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Population (1912 habitants) 43 % (maximal) de l'indice 1015 soit 1.634.63 euros mensuel

Précise que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

2015-034

### Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 9 Avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (1912 habitants)  
16,5 % (maximal) de l'indice 1015 soit 627.24 € mensuel

Précise que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de voter les indemnités de fonction des élus avec 11 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre.

### 5. Compte Administratif et Compte de Gestion 2014 de la Régie des Eaux.

2015-035

#### Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Régie des Eaux dressé par Monsieur Christian FAYOL, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de Gestion du Receveur Municipal n'appelle aucune observation.

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare à l'unanimité des présents et représentés que le Compte de Gestion de la Régie des Eaux dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-036

#### Compte Administratif 2014 de la Régie des Eaux.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine FOUCON, Premier Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de la Régie des Eaux de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47.995.15		110.131.68		158.126.83
Opérations de l'exercice	134.846.22	216.244.41	181.804.86	60.840.93	316.651.08	277.085.34
<b>TOTAUX</b>	<b>134.846.22</b>	<b>264.239.56</b>	<b>181.804.86</b>	<b>170.972.61</b>	<b>316.651.08</b>	<b>435.212.17</b>
		129.393.34	10.832.25	Résultat excédentaire		<b>118.561.09</b>

2° Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion qui concordent en tous points font apparaître pour le résultat de clôture de l'exercice un excédent de 129.393.34 Euros d'exploitation et un déficit de 10.832.25 Euros en investissement. Discuté hors de la présence de Monsieur le Maire le **Compte Administratif de la Régie des Eaux mis aux voix par Mme Catherine FOUCON, Premier Adjoint, est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

2015-037

#### 6. Affectation des résultats de la Régie des Eaux.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent d'Exploitation de 129.393.34 Euros

- un déficit d'Investissement 10.832.25 Euros

décide à l'unanimité des présents et représentés

- le maintien en section exploitation (002) de 129.393.34 Euros.

- le maintien en section d'investissement (001) de 10.832.25 Euros.

2015-038

#### 7. Budget Primitif 2015 de la Régie des Eaux.

Le budget Primitif 2015 de la Régie des Eaux est alors mis aux voix. Il est voté avec 11 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre.

Au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement

Au niveau du Chapitre sans opération pour la Section d'Investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 342.181.34 Euros

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 165.658.30 Euros.

Signature du compte administratif et du compte de gestion 2014 de la Régie des Eaux et du budget primitif 2015.

### Tour de table

Remerciements de Mr le Maire à Mme Catherine FOUCON et la commission des finances ainsi que les secrétaires pour la préparation du conseil municipal de ce soir.

Evelyne LEFEBVRE : remercie les électeurs pour les élections départementales, demande à quel type d'association fait partie l'épicerie solidaire : associatif intercommunal.

Catherine FOUCON : plus de soutien de banque alimentaire et de plus en plus de famille en difficulté. L'intérêt de cette association se fait sentir. Soutien logistique en hébergement avec partenariat à construire.

Evelyne LEFEBRE : interrogation sur Appels d'offre PLU ? Restauration ?

Claudia ROUSSEL : retour courant de semaine

Catherine FOUCON : reconduction possible car cahier des charges non dénoncé.

Evelyne LEFEBVRE : souhaite un calendrier des réunions.

Catherine FOUCON : informe de sa participation et celle de Mme BOUDIER à la réunion à l'Inspection Académique pour défendre l'ouverture de classe : obtention d'une classe supplémentaire section maternelle.

Evelyne LEFEBVRE : bungalow mis à la disposition des jeunes est source d'insécurité,

Guy GIRARD : préconise mise en sécurité du site ; deux jeunes sont responsabilisés avec un suivi de la gendarmerie.

Nathalie MILLE : date budget annexe Caisse des écoles à fixer.

Guy GIRARD : s'engage à trouver un sponsor à hauteur de 2.000 € pour alléger la facture du tour de l'Eure et Loir.

Thierry COUSIN : demande appréciation de la diffusion des « actions en cours ».

### Paroles à la salle

Aucun commentaire n'est effectué.

Mr Pierre SANIER remercie Mme DIMITRIADES pour sa participation à la visite des puits.

Séance levée à 23h13